

Informations pratiques

Tarif

450€ par personne pour le séminaire
(Montant forfaitaire exonéré de TVA, incluant le déjeuner)

Pour les élèves de l'ICH inscrits en 2011-2012 : conditions particulières de financement dans la limite des places disponibles

Lieu

Cnam-ICH
« Le Cubix » 4, rue Ravier 69007 LYON
Accès : métro ligne B – Arrêt Jean-Jaurès

Date et horaires

Judi 5 avril 2012 : 8h30-12h45 / 14h15-17h45
Vendredi 6 avril 2012 : 8h30-13h00

Contact et inscriptions

Cnam-ICH
« Le Cubix » 4, rue Ravier 69007 LYON – Tél : 04 78 58 30 99 –
mail : nicole.cimbaro@cnam.fr

Numéro de déclaration d'existence : 82 69 0751869

le **cnam**
ich

le **cnam**
ich

Seminaire d'actualité



jeudi 5 et vendredi 6 avril **2012**

www.cnam-rhonealpes.fr

le **cnam** ich
le Cubix, 4 rue RAVIER 69007
LYON (Metro Place J. Jaurès)

8h30-8h45

Accueil et café

Jeudi
5 avril

Ouverture du séminaire

Me Sophie JUGE, Avocat au barreau de Lyon, responsable ICH Lyon

8h45-10h45

La copropriété et l'administration des immeubles

Me Patrice LEBATTEUX, Avocat à la Cour d'Appel de Paris,
Professeur ICH Paris

Actualité du droit de la copropriété - Législation et jurisprudence

10h45-12h45

Le droit des rapports locatifs

Me Jean-Pierre BLATTER, docteur en droit, Avocat à la
Cour d'appel de Paris, Professeur des universités associé (Cnam)
L'actualité législative et jurisprudentielle des baux commerciaux

Me Catherine CLERC, Avocat au barreau de Lyon, Professeur ICH Lyon
L'actualité législative et jurisprudentielle des baux d'habitation

Déjeuner

14h15-16h15

Contrats de vente d'immeubles

Me Philippe FIALAIRE, Avocat au barreau de Lyon, Professeur ICH Lyon
Actualité jurisprudentielle en matière de contrat de vente immobilière

Me Bertrand PEYROT, Avocat au barreau de Lyon, Professeur ICH Lyon
La promotion immobilière : Législation et jurisprudence

Fiscalité immobilière

Me Claude MASSON, Avocat au barreau de Lyon, Professeur ICH Lyon
Le régime de taxation des plus values immobilières

18h00

Cocktail en l'honneur des diplômés

vendredi
6 avril

8h30-8h45

Accueil et café

8h45-10h15

Urbanisme et aménagement

Me Damien RICHARD, Avocat au barreau de Lyon, Professeur ICH Lyon

**2011-2012 On réforme encore !
Nouvelle fiscalité de l'urbanisme, Redéfinition du lotissement, l'Etude
d'impact « Grenelle II »,
Suppression de la SHON et de la SHOB**

10h15-11h45

Responsabilité des constructeurs et assurance construction

Sabine BERTOLASO, Maître de conférences à l'Université de La Rochelle,
Responsable pédagogique ICH Aquitaine

**Réception, Désordres futurs et évolutifs, Troubles du voisinage,
Obligations de l'assureur DO,
Notion d'ouverture de chantier, Prescription**

11h45-13h00

Immobilier d'entreprise

Ghislain DU VIGIER, Directeur Abbey Road Conseil,
Professeur ICH Lyon

Vincent DELATTRE-MRICS, Directeur Investissements en régions et
logistique Jones Lang Lasalle,
Professeur ICH Lyon

**Point sur le marché de l'immobilier d'entreprise dans la
région lyonnaise**

13h00

Clôture du séminaire

Un support écrit sera remis à chaque participant

BULLETIN D'INSCRIPTION
A retourner impérativement avant le 21 mars 2012

Séminaire d'actualité jeudi 5 et vendredi 6 avril 2012
Inscription (Merci d'établir un bulletin par participant)

M, Mme, Mlle :Prénom :

Fonction :

Société :

Adresse :

.....

Tél :Fax :

Email:

- Participera au séminaire d'actualité juridique les 5 & 6 avril 2012
 Participera au déjeuner jeudi 5 avril 2012

Règlement

Les frais de participation à la formation sont à régler par chèque libellé à l'ordre de l'ARCNAM Rhône-Alpes : **450 €** (montant forfaitaire exonéré de TVA)

Possibilité de financement par l'entreprise dans le cadre d'une convention de formation professionnelle (formation éligible au titre du 1,5% formation continue)

Merci de préciser si la prise en charge est effectuée par un organisme-tiers qui règlera dès réception de la facture et de la convention

Nom de l'organisme :

Adresse :

Fait à

Le

Cachet et signature :

Nom et qualité du signataire :

Ce séminaire est organisé conformément aux modalités mises en place par
le Conseil National des Barreaux
pour la formation continue obligatoire des avocats soit
11 heures de formation
délivrées au cours de ces deux journées